Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260919-069_CK_2026D-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

COMMUNE DE KOUNGOU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 069-CK-2026 du 19/09/2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Nombre de membre en exercice :	**39**
Nombre de membres présents :	**29**
Nombre de procurations :	**02**
Nombre de membres absents :	**10**
Nombre de votants :	**31**

L'an deux mille vingt-et-six, le dix-neuf septembre à 09 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Koungou se sont réunis en session ordinaire, exceptionnellement délocalisée au collège de Majicavo-Lamir, sur convocation qui leur a été adressée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Saïd AHAMADI, Maire de Koungou.

OBJET :

Demande de Subvention : Projet pédagogique « entre lac et lave : à la découverte du volcanisme »

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au tableau d'affichage de la Mairie et que la convocation avait été faite le 11 septembre 2026

Le Maire de Koungou

Etaient présents (es) :
Mohammad AHMED, Soifati ABDOU ALI, Justine ABDOU, Elphayède ABOUDOU, Mariame AHAMADI, Saïd Raos AHAMADI, Saïd ALI, Toyfati Ahamadi ALI, Sahali ANTURE, Sitina ASSANI, Zaïnabou ASSANI, Ibrahim Ousseni BACAR BACO, Taoidoudi CHAMSSIDINE, Djamaldine GOULAME, Moina Maoulida HALIFA, Soidifati HALIFFA, Andjilati HOUMADI, Soibtuya INDJILANI, Bacar ISSIHAKA, Anli LAZA, Haïdar MADI, Nidine MADI, Naïlou Saïd MAENROUF, Bacar MAHAMOUDOU, M'Dallah MAHAMOUDOU, Fazouili MANRIFA, Roussi OMAR, Maoua SAID, Mohamadi SIAKA.

Etaient représentés (ées) – procurations :
- Mme Saouda LEPLEY ALI MLANAO a donné procuration à Mme Moina Maoulida HALIFA.
- Mme Fatima BAOUMAR a donné procuration à Mme Zaïnabou ASSANI

Etaient absents (es) :
Houmadi ABSOIR, Habiba AHMED, Samianti ALI OUSSENI, Fatima BAOUMAR, Rozna HARIBOU, Roukia KASSIDI, Anzilani M'DERE, Bathinati MBALIA, Ayouba RIDJALI.

Lors de la séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Sitina ASSANI** est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal. Elle déclare accepter ces fonctions.

EXPOSÉ DU MAIRE
Dans le cadre de l'année scolaire 2026-2027, une classe de 15 élèves de CE1 souhaite mettre en œuvre le projet pédagogique **« Entre lac et lave : à la découverte du**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260919-069_CK_2026D-DE

volcanisme », visant à développer la culture scientifique et environnementale des élèves, à les sensibiliser aux risques naturels et à favoriser leur ouverture culturelle.

Le projet prévoit notamment des activités de découverte du volcan sous-marin de Mayotte, du « lac Dziani » ainsi qu'un séjour pédagogique à La Réunion consacré à la découverte du Piton de la Fournaise et aux échanges avec une école partenaire.

Afin de permettre la participation de l'ensemble des élèves et de limiter la contribution financière des familles, il est proposé d'accorder une **subvention de 15 000 €** au financement de ce projet, en cohérence avec la volonté de la commune de soutenir l'éducation, la réussite des jeunes et l'égalité d'accès aux expériences pédagogiques.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU, le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-4 et suivants, relatifs aux compétences des communes en matière d'écoles publiques ;

VU, le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4, relatif au contrôle des organismes bénéficiaires de subventions publiques ;

VU, le projet pédagogique « Entre lac et lave : à la découverte du volcanisme », présenté au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;

VU, la demande de soutien financier présentée par l'établissement scolaire ;

VU, l'extrait du Procès-verbal de la délibération n°0021/CK/2026 en date du 29 mars 2026 portant élection de Monsieur Saïd AHAMADI, en qualité de Maire de Koungou ;

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de soutenir activement l'éducation sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : D'APPROUVER le principe du soutien de la commune au projet pédagogique « Entre lac et lave : à la découverte du volcanisme » ;

Article 2 : D'AUTORISER l'attribution d'une participation financière de 15 000 € pour contribuer à la réalisation de ce projet au bénéfice des 15 élèves concernés ;

Article 3 : DE PRÉCISER que cette participation sera versée selon les modalités administratives et financières arrêtées par la commune.

Article 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE DE KOUNGOU (MAYOTTE) 5 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de Koungou

Saïd AHAMADI